

Direction des Ressources Humaines,
des Assemblées et des Finances
Services des Assemblées et de la Comptabilité

Arrêté N°21 -2439

désignant **Dominique DELMAS**
représentante de la Présidente du
Conseil départemental pour siéger au
sein du comité local d'aide aux
victimes

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU l'article 22 du code des marchés publics ;
- VU l'article L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'installation du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 et l'élection de Sophie PANTEL en qualité de la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération n°CD_21_1014 du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection de la commission permanente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_21_1018 en date du 1^{er} juillet 2021 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;
- VU le décret 2016-1056 du 3 août 2016 ;
- VU la circulaire CRIM-2021-07 du 3 septembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Présidente du Conseil départemental désigne, pour la représenter et siéger au sein du comité local d'aide aux victimes, Mme Dominique DELMAS, conseillère départementale de Bourgs sur Colagne.

ARTICLE 2 : Mme Dominique DELMAS représentera la Présidente pour la durée de son mandat de conseillère départementale.

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20211026-A_21_2439-AR

ARTICLE 3 Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 26 octobre 2021

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

